



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

protection

Question écrite n° 36939

### Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la question de la gouvernance et des moyens pour une gestion durable des océans. Une partie des richesses marines sont déjà exploitées, et pourtant, elles demeurent peu ou mal connues. 5 % seulement des océans ont été explorés de manière systématique. Alimentation, ressources biologiques, pharmaceutiques, minéraux, pétrole, énergies marines..., les perspectives qu'offre leur valorisation sont immenses. La France, présente dans toutes les régions océaniques du globe grâce à ses outre-mer, possède le deuxième espace maritime après celui des États-Unis. Les activités économiques en mer se développent, certaines offrent des perspectives nouvelles comme les énergies marines renouvelables ou les biotechnologies. En France, l'économie maritime représente un chiffre d'affaires estimé à 70 milliards d'euros et génère plus de 450 000 emplois directs. Si la maritimisation du monde est en marche, l'ampleur des impacts subis par les océans ne cesse en revanche d'inquiéter. Or le cadre de la gouvernance des océans est complexe et inachevé, en particulier en haute mer, où aucun texte ne protège la biodiversité de manière spécifique. Il est aujourd'hui nécessaire de promouvoir une nouvelle gouvernance et un nouveau cadre des activités humaines, garant d'une exploitation durable des océans. À ce titre, un rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) recommande de promouvoir pour toutes les activités une approche écosystémique et concertée en milieu marin. Dans cette perspective, il préconise une réflexion sur la pêche profonde au sein du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML). Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

### Texte de la réponse

Le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche est très attaché au développement d'une économie maritime exploitant au mieux les ressources de la mer, dans le respect des écosystèmes marins. La consolidation d'une pêche durable est un objectif majeur de la nouvelle politique commune de la pêche. Elle prévoit en particulier la gestion des stocks halieutiques, au rendement maximum durable, afin de garantir le bon état des stocks halieutiques tout en permettant leur exploitation optimale. Pour ce qui concerne la pêche en eaux profondes, la conciliation de cette activité économique et du respect des écosystèmes marins vulnérables doit être recherchée. C'est dans le cadre européen, et non dans un cadre national, que les règles doivent être fixées, la politique de la pêche relevant de la compétence exclusive de l'Union européenne, en particulier pour des activités s'exerçant au-delà de la bande côtière. Le règlement européen encadrant la pêche en eaux profondes est en cours de révision. La France soutient, au sein du Conseil des ministres de la pêche, un encadrement renforcé de cette pêcherie, de manière à apporter toute garantie de protection des écosystèmes marins concernés et en particulier des écosystèmes marins vulnérables.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gilles Lurton](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36939

**Rubrique :** Mer et littoral

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9396

Réponse publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 8118